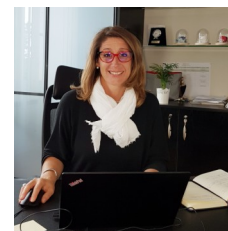


LA LETTRE BOUCHARDAISE



Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois dans cette lettre bouchardaise. Elle me permet de vous remercier pour la confiance que vous nous avez apporté lors de ces dernières élections. Les conseillers et moi-même sommes présents, à votre écoute et restons disponibles. Comme je l'ai déjà évoqué, nous n'allons pas faire table rase du passé, nous n'allons pas détruire ce que d'autres ont construit, nous n'allons pas défaire pour le plaisir de refaire. Mais il faut avancer, tout en gardant les valeurs auxquelles nous tenons :

la transparence, l'esprit collectif, l'ouverture et la proximité

A ce jour, notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, liée à la pandémie du coronavirus. Consécutivement à l'allocution du Président de la République le 13 avril au soir, un confinement strict de la population a été organisé du 17 mars au 11 mai 2020. Je tiens à remercier personnellement tous les administrés qui ont fait preuve de responsabilité et de respect envers les consignes sanitaires. Je remercie également tout le corps médical, nos commerçants et nos artisans d'avoir été présents pour vous satisfaire.

Les élus et les agents communaux se sont pleinement mobilisés à vos côtés pour lutter contre ce virus. Au regard de l'urgence sanitaire, nous avons mis en place de nombreuses mesures pour maintenir les activités essentielles et pour participer à l'effort collectif.

Le temps du déconfinement est venu. Notre mode de vie a changé et nous devons apprendre à vivre d'une manière différente temporairement.

J'en appelle à votre sens du civisme afin de respecter les mesures sanitaires permettant de freiner la diffusion du virus.

Cependant, la période estivale arrive et je suis consciente que cette année va être difficile pour chacun d'entre vous, mais restons solidaires et vigilants.

Je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances.

Nathalie VIGNEAU

Sommaire:

- ♦ Retour sur les élections
- ♦ Crise sanitaire
- ♦ Informations communales

Rédaction

Conseil Municipal

37220 L'ÎLE BOUCHARD

Téléphones utiles

Trésor Public	02.47.58.50.40	Conseil Général (S.T.A.)	02.47.93.52.00	Hôpital François Rabelais	02.47.93.75.15
La Poste	02.47.58.51.00	Sous-Préfecture / Préfecture	0.821.80.30.37	Clinique Jeanne d'Arc	02.47.93.70.00
C.C.T.V.V	02.47.97.03.26	Bibliothèque intercommunale	02.47.95.20.09	Gendarmerie	02.47.97.22.80
Service des crues	0.821.80.21.37	Accueil périscolaire	02.47.58.57.75	Pompiers	18
Service des Eaux Mairie	02.47.58.50.15	M.D.S	02.47.58.51.27	S.A.M.U.	15

RETOUR SUR LES ELECTIONS

Les élections du 15 mars ont été remportées dès le premier tour par la liste « UNIS AVEC VOUS POUR L'ILE BOUCHARD », liste majoritairement composée de conseillers de l'équipe municipale sortante, avec plus de 58% de suffrages et nous tenons à vous remercier pour votre confiance.

56% des bouchardais se sont déplacés pour voter malgré le début de la pandémie.

Ce vote est ainsi un fort encouragement quant à la poursuite des actions déjà engagées et un signe de confiance pour les projets futurs. La mise en place de la nouvelle équipe municipale autour de Nathalie VIGNEAU s'est effectuée le lundi 25 mai au Centre Municipal et à huis clos.

Suite aux démissions de Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Monique ARNAULT et Patrick FUMOLEAU nous avons le plaisir d'accueillir Sandra PENAUD pour compléter la liste « Relève toi L'Ile Bouchard » représentée aussi par Stéphane MERCIER, Sylvie DOUBLET et Guy JOUTEUX.

PRESENTATION DU CONSEIL ET DES COMMISSIONS

Mme le Maire

Nathalie VIGNEAU

1er Adjoint

François de LAFORCADE

Commission FINANCES

En charge du budget, des affaires économiques, de l'urbanisme, de la sécurité, des affaires agricoles et de l'administration générale.

2ème Adjoint

Manuelle GUESNAND

Commission SOCIALE

En charge des affaires sociales, des seniors, de la santé, des fêtes et cérémonies, des logements, de l'EHPAD, du CCAS, du commerce local et de la communication.

3ème Adjoint

Pascal LARCHER

Commission TRAVAUX

En charge des bâtiments communaux, de travaux publics, de la voirie, de l'électricité et du gaz, de l'eau et l'assainissement, du fleurissement et du cimetière.

4ème Adjoint

Jeannie DELAUNAY

Commission EDUCATION-JEUNESSE

En charge des affaires scolaires, de la cantine, de la culture, de la vie associative et des décorations

COMMISSION FINANCES

François de LAFORCADE

Fabien PAILLE

Stéphane MOISY

Jean-Michel BRIAND

Jean-Marie GENNETEAU

Sylvie DOUBLET

COMMISSION SOCIALE

Manuelle GUESNAND

Sandra PENAUD

Jean-Charles BRIZE

Valérie ROCHER

Clothilde LAMIRAL

Jean-Michel BRIAND

Bernadette GENEVE-MERER

COMMISSION TRAVAUX

Pascal LARCHER

Fabien PAILLE

Bernadette GENEVE-MERER

Valérie ROCHER

Florence FORT

Stéphane MERCIER

COMMISSION EDUCATION-JEUNESSE

Jeannie DELAUNAY

Stéphane MOISY

Valérie ROCHER

Clothilde LAMIRAL

Stéphanie BARBOT

Florence FORT

Guy JOUTEUX



CRISE SANITAIRE: LA VIE CONTINUE MALGRE LE COVID19

Dès le début de la crise sanitaire, les élus ont multiplié les initiatives pour répondre aux besoins de la population et mettre en place les actions nécessaires.

♦ **Aide aux personnes fragiles ou isolées :** La municipalité a conclu un accord avec le Super U pour livrer à domicile les produits de première nécessité aux personnes de plus de 70 ans ne pouvant se déplacer, et n'ayant personne pour les aider. Ces livraisons se sont faites conjointement avec un élu, une trentaine de personnes ont été concernées, 6 livraisons par jour environ sur 5 jours ont été réalisées: une belle initiative très utile et très appréciée.

Parallèlement la municipalité a réactivé la cellule d'appels téléphoniques hebdomadaires mise en place lors de la dernière canicule à partir d'une liste de personnes âgées ou handicapées potentiellement isolées ; le principe est de maintenir un lien, de s'assurer que tout va bien et renforcer l'entraide déjà très forte sur L'Ile Bouchard.

♦ **Mairie :** Conformément aux directives des autorités, l'accueil de la mairie a été fermé. Cependant l'essentiel de la vie communale a été assuré tout en respectant les mesures barrières : les agents administratifs ont assuré l'état civil et les affaires générales. Trois agents techniques ont géré l'insalubrité (désinfection, nettoyage, hygiène, balayage des rues...). Deux autres agents ont assuré l'entretien de la station d'épuration et du service de l'eau. Les parcs, squares et tous lieux publics ont été fermés à la population. Les élus ont sollicité les habitants pour relever eux-mêmes leur compteur d'eau afin d'éviter tout contact; le retour des cartons de relevés avec note explicative a été un franc succès et nous remercions les habitants de leur engagement.

♦ **Ecoles :** Deux agents communaux ont assuré l'accueil périscolaire des enfants de soins, la pause méridienne et l'entretien des locaux. Les enseignants, assistés d'une ATSEM, se sont relayés pour accueillir ces enfants sur le temps scolaire, qu'ils en soient ici remerciés. La désinfection de toutes les salles de classe des écoles maternelle et primaire a été rigoureusement réalisée pour permettre une reprise à partir du 14 mai pour le primaire et du 18 mai pour la maternelle. L'école est obligatoire depuis le 22 juin.

♦ **L'EHPAD :** La crise a été particulièrement bien gérée dans notre EHPAD : les résidents ont été mis à l'abri de la pandémie, avant même la date officielle imposée par les autorités, ils ont été confinés dans leur chambre pendant toute cette période difficile. Le personnel était bien équipé de gants, de masques, de sur-blouses.... Des nouvelles ont été transmises par téléphone et même par Skype et la vie de l'EHPAD a fait l'objet d'un reportage photo journalier pour rassurer les familles. Le CCAS et la mairie ont offert à chaque résident un œuf en chocolat à l'occasion de Pâques pour les soutenir durant cette période d'isolement.

Nous profitons de cet article pour remercier vivement tous les soignants et le personnel pour leur dévouement.

♦ **Maison de santé :** Une salle municipale a été mise à disposition des infirmiers libéraux spécialisés COVID 19 afin de leur permettre de s'équiper pour la visite aux malades et de stocker leur matériel. Un bâtiment en préfabriqué leur a ensuite été prêté et installé à côté des locaux de la maison de santé pour faciliter leur organisation.

♦ **Marché hebdomadaire :** Sur proposition de la municipalité, le marché hebdomadaire du samedi a été maintenu pour favoriser la vente des produits de nos producteurs et ainsi permettre aux habitants de se fournir en production locale tout en s'aérant. En cette période de déconfinement, alors que la situation s'améliore, nous souhaitons ne pas l'oublier et nous mobiliser pour que ce marché puisse continuer à vivre et se développer.

♦ **Fabrication des masques :** La mairie a sollicité « Ma bulle Couture », entreprise bouchardaise dirigée par Aurélie, afin de garantir un masque AFNOR grand public lavable. La fabrication a été réalisée grâce à de nombreux bénévoles sous la houlette d'Aurélie. La distribution s'est effectuée sur 2 journées et a permis à la population d'obtenir 1 masque par adulte dans la limite de 2 par foyer et 1 masque par collégien et lycéen de notre commune. Les personnes de plus de 65 ans n'ayant pu se déplacer ont trouvé leurs masques dans leur boîte aux lettres.



♦ **Protection des agents** : La mairie a passé commande auprès de l'AMIL (Association des Maires d'Indre et Loire) pour 2000 masques chirurgicaux, solutions hydro-alcooliques et protection en plexiglas pour les différents agents afin de les protéger dans leurs activités et répondre aux exigences des protocoles sanitaires.

♦ **La Poste** : La mairie a déploré la fermeture du bureau de poste et ce mécontentement a été communiqué au président de l'AMIL, ainsi qu'à la Direction Régionale de la Poste.

♦ **Commémoration du 8 mai** : La situation sanitaire et les mesures de confinement cette année n'ont pas permis de tenir cette cérémonie dans les conditions habituelles. Cette dernière s'est déroulée selon le dispositif recommandé par la Préfète, sans public ni représentant d'anciens combattants. Le dépôt d'une gerbe et la lecture du message se sont donc effectués en présence du maire et de ses adjoints.



♦ **Dépenses de la Commune liées au COVID** : Pour protéger la population et les agents communaux, de nombreuses dépenses ont été effectuées, pour la fabrication de masques en tissus (5570 €), l'achat de masques chirurgicaux, l'achat d'hygiaphones (protection plexiglas), de solutions hydro-alcooliques et de produits désinfectants.... Un montant de 10 000 € est pour le moment annoncé, sous réserve d'autres achats à venir pour la rentrée prochaine en fonction des directions gouvernementales.

INFORMATIONS COMMUNALES

ARRIVEE DE LA NOUVELLE SECRETAIRE GENERALE

Depuis le début du mois de février, Elodie Berton, 34 ans a quitté la commune de Chaveignes, où elle officiait comme secrétaire de mairie, pour arriver à la mairie de L'Ile-Bouchard comme Secrétaire Générale des services. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.



MAIRIE

Modification d'horaires d'ouverture pour l'été 2020 :

- ♦ Ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du mardi au vendredi
- ♦ Fermeture de la mairie les lundis

Vous pouvez rencontrer le maire ou ses adjoints tous les jours de la semaine sur rendez-vous.

TRAVAUX

♦ **Aire des gens du voyage** : les travaux de réalisation d'une aire de « petits passages », située au nord de la commune, sur la route de Mannes à Crouzilles, sont terminés. Cette aire a été réalisée et est gérée par la CCTVV, permet maintenant d'accueillir les gens du voyage dans de bonnes conditions.

♦ **Skate park** : le projet avance et les subventions ont été obtenues à hauteur de 70% entre le Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

♦ **Logements seniors** : la démolition du bâtiment de la gare a été réalisée par la CTVV en vue de la construction de 5 logements seniors, par Val Touraine Habitat

♦ **Rond point de Saint Gilles** : les travaux sont terminés. Il ne reste plus que la pose de l'éclairage public à faire prochainement.



PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Nous vous rappelons qu'en raison du passage de la balayeuse pour permettre le nettoyage des rues par les agents municipaux, le stationnement des véhicules est interdit de 8h à 12h et de 13h30 à 16h:

- | | | | |
|-------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|
| -le 2ème lundi du mois* | Rue de la Liberté | - le 3ème lundi du mois* | Rue de la République |
| | * Rue Gambetta | | * Rue du Saumon |
| | * Rue des Quatre Vents | | * Rue Carnot |
| | | | * Rue Pasteur |

Attention, à ces mêmes dates, la circulation des véhicules pourra être ponctuellement interdite dans les rues en question.



FESTIVITES ESTIVALES

Au u du contexte actuel, toutes les manifestations ont été annulées (14 juillet, soirées gourmandes...)

Pour le 14 juillet, nos pompiers circuleront comme tous les ans, avec leurs véhicules, dans les rues principales, à partir de 11h. Merci de les applaudir à leur passage.



BAIGNADE

Nous vous informons que la baignade devrait ouvrir cet été. Celle-ci serait surveillée l'après-midi, avec mise en place du respect de la distanciation. Nous vous invitons à être vigilant sur la fréquentation et le respect des règles sanitaires.

SMICTOM

Après de multiples reports, nous vous confirmons qu'à compter du 3 août, les sacs seuls ne seront plus collectés.

Les usagers concernés qui n'auraient pas encore leur container individuel peuvent les récupérer avant cette date :

- ♦ Soit auprès de la société URBASER située Rue Pierre et Marie Curie à CHINON, munis d'un justificatif de domicile et d'un masque, aux horaires suivants : lundi de 8h30 à 12h mercredi de 8h30 à 17h vendredi de 13h30 à 16h30.
- ♦ Soit, pour ceux qui ne peuvent se déplacer, en se signalant à la mairie pour ensuite les retirer aux ateliers municipaux à une date unique qui sera fixée ultérieurement.

Nous en profitons pour vous rappeler quelques consignes :

- ♦ Si le lundi ou le mardi sont fériés, la collecte est décalée d'une journée.
Comme mentionné dans la rubrique « mieux vivre ensemble », merci de respecter les horaires de sortie et de rentrée de votre container.
- ♦ Si vous partez pour plusieurs jours, merci d'utiliser les containers collectifs plutôt que de laisser le votre sorti.
La collecte est réservée aux ordures ménagères et petits emballages; pour tout autre déchet merci d'utiliser les services de déchetterie. Le dépôt sauvage est un délit passible d'amende.



Enfin, nous vous rappelons que la commune adhère au SMICTOM, seul organisme habilité à gérer la collecte des ordures ménagères et la déchèterie, il est donc inutile d'incriminer les services de la mairie pour tout dysfonctionnement.

LA POSTE

A compter du 29 JUIN, la poste met en place des horaires spécifiques pour le bureau de L'ILE BOUCHARD.

Ouverture de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Ces horaires seront maintenus jusqu'au 5 SEPTEMBRE.



LA POSTE

URBANISME

La commune a pour volonté et comme responsabilité de garantir le respect des règles d'urbanisme, qui concourent à garder une ville agréable avec une architecture cohérente. La majeure partie de notre ville est en effet située aux abords d'un monument historique, ce qui implique dans ce cas une demande préalable et une démarche vers la mairie avant d'effectuer des travaux.

Il est rappelé les règles générales suivantes :

- demande de permis de construire (PC)
 - * pour créer une surface de plancher supérieure à 20 m²
 - * pour modifier la façade ou les structures porteuses
- dépose de déclaration préalable (DP)
 - * pour modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, isolation, couverture)
 - * pour créer une surface de plancher entre 5 et 20m²
 - * pour créer ou modifier une clôture



Les travaux sur locaux commerciaux renvoient spécifiquement à diverses réglementations : autorisation d'urbanisme, sécurité incendie, accessibilité handicap....

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Pour la beauté de nos paysages et de nos rues, la Mairie va lancer une campagne de sensibilisation sur les thèmes suivants qui se traduiront par une prise d'arrêtés spécifiques :

♦ **Dépôt sur la voie publique** : Pour le bon entretien et la propreté des rues, nous vous rappelons que le dépôt d'objets sur la voie publique, tels que poubelles, containers en dehors des heures prévues, brocante, etc... ainsi que l'occupation d'une manière générale de la voie publique sans autorisation, sont à proscrire.

♦ **Voitures « ventouses »** : Afin de fluidifier les conditions de circulation et de stationnement, il est rappelé que le stationnement de voitures dans la rue sans bouger de place, est considéré comme un stationnement prolongé et gênant au-delà de 7 jours.

♦ **Véhicule hors d'usage et épaves** : Conformément à l'article L.325.1 du code de la route ; des véhicules se trouvant sur la voie publique, privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et non réparables de façon immédiate, seront considérés comme véhicules hors d'usage. Ces derniers seront de plus considérés comme épave, si ces véhicules sont privés des éléments permettant de circuler et insusceptibles de toute réparation. Ils pourront être retirés de la circulation, immobilisés ou mis en fourrière, à la demande du Maire et après mise en demeure, aux frais du propriétaire.

♦ **Enfin, il est constaté que persistent des nuisances sonores ou....olfactives** : En effet avec les beaux jours, des motos sillonnent les rues à grand bruit et grande vitesse, provoquant une gêne pour les riverains : nous demandons à nos amis les motards de montrer leur bienveillance à cette gêne occasionnée. Si le problème venait à persister, une action spécifique pourrait être menée avec l'aide de la gendarmerie.

De plus, avec les beaux jours, il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique, etc.) ne peuvent être effectués que du **lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00**

DON DU SANG

Les prochaines collectes de sang auront lieu au Centre Municipal de 15h à 19h

- ♦ Vendredi 17 juillet 2020
- ♦ Vendredi 27 novembre 2020



ANIMAUX DOMESTIQUES

Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de laisser divaguer ces derniers sous peine d'amende. Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par le ministère de l'agriculture).



Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections: **Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince...) pour les ramasser.**

Les propriétaires sont tenus également de prendre toutes les mesures nécessaires propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage de jour comme de nuit. Cela concerne notamment les aboiements.

Suite à de nombreuses plaintes concernant la présence de chats errants sur notre commune, nous demandons aux propriétaires d'identifier leur animal. Une campagne de capture sera prévue d'ici la fin de l'année. Nous vous informerons des dates ultérieurement.

AVIS DE RECHERCHE CHAUVES-SOURIS

Aussi appelés chiroptères, ces petits mammifères discrets ont pour habitude de passer la période estivale sous les toitures à la recherche de chaleur. C'est à ce moment-là que les femelles mettent bas à un seul petit par an. Etant peu prolifiques, ces mammifères insectivores sont menacés et soumis à de nombreux dangers : perte d'habitat, baisse des populations d'insectes (lié aux insecticides), dégradation des milieux de vie, pollution lumineuse, dérangement et prédation.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
TOURAINÉ

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) Touraine est à leur recherche, été comme hiver elle réalise un recensement pour améliorer les connaissances sur ces petites bêtes discrètes afin de mieux les protéger. Lorsqu'une colonie est découverte, un suivi personnalisé du site est réalisé afin de connaître l'évolution de la colonie au cours du temps. Parfois, des aménagements spécifiques peuvent être mis en place en cohérence avec l'écologie des espèces pour permettre une meilleure cohabitation entre les chauves-souris et les hommes. Les interventions de la LPO Touraine dans ce cadre sont gratuites pour les propriétaires.

Depuis 2010, la LPO Touraine suit l'évolution d'une colonie de plus de 300 grands murins ayant élu domicile sur la commune. Malheureusement, lors du dernier comptage en 2017, la colonie n'était plus au rendez-vous. Une colonie est très fidèle à son gîte d'une année sur l'autre pourvu que ce dernier ne subisse pas de modifications. La raison de cette désertion demeure actuellement inconnue.

La colonie s'est certainement déplacée. Peut-être a-t-elle trouvé refuge chez vous ??

La LPO vous demande de les aider à les protéger en signalant leur présence au 02.47.51.81.84 ou par courriel touraine.chauve-souris@lpo.fr

REOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque intercommunale est réouverte depuis le 16 juin, dans le respect des mesures sanitaires : port du masque obligatoire, désinfection des mains à l'entrée, maximum 4 personnes dans les locaux, durée limitée de la visite, mise en quarantaine des ouvrages lors de leur retour.... mardi 14h-18h, mercredi et samedi 9h-12h30 Gratuit pour les -16 ans et 12€/an pour un abonnement familial.

PNR

Le Parc National Régional lance son nouveau site internet intuitif et adapté à tous, il vous emmène à la découverte des richesses du territoire à travers vos écrans ! Une véritable porte ouverte sur les 116 communes qui le composent et toutes ses actions. Une nouvelle rubrique, « Destination Parc », dédiée aux séjours et loisirs, pour préparer son séjour, son week-end ou tout simplement trouver la ballade de son choix.

Un article dans la prochaine lettre bouchardaise vous détaillera les atouts de notre adhésion au PNR et les actions .



ECOLE

Lors de la rentrée 2020/2021, nos deux écoles compteront 9 classes au total. Il y aura 3 classes à la maternelle Lamartine et 6 classes à la primaire des 2 rives avec une ouverture de classe sur notre établissement primaire car 131 enfants y sont attendus lors de la rentrée de septembre. Si vous n'avez pas fait le nécessaire voici un rappel pour les inscriptions:



Inscription Ecole Primaire :

Afin de recevoir le dossier d'inscription et d'avoir les informations sur l'entrée de votre enfant en primaire, merci de vous faire connaître en envoyant :

- Un mail à l'école sur cette adresse : ec-l-ile-bouchard@ac-orleans-tours.fr
- ou, si vous n'avez pas internet, vous pouvez téléphoner au 02 47 58 58 70 pour donner votre adresse postale afin de recevoir les documents par courrier.

Inscription Ecole Maternelle :

- Un mail à l'école sur l'adresse : ec-lamartine-l-ile-bouchard@ac-orleans-tours.fr
- ou, si vous n'avez pas internet, vous pouvez téléphoner au 02 47 58 51 15 pour donner votre adresse postale afin de recevoir les documents par courrier.

En plus d'une fiche de renseignements à remplir, vous devrez joindre **pour les deux écoles**:

- Copie du Livret de famille
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Justificatif de domicile (ou dérogation si vous n'habitez pas L'Ile Bouchard)

TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2020-2021: jusqu'au 16 juillet inclus

Pour l'inscription de votre enfant aux transports scolaires pour le collège de l'Ile Bouchard ou pour un établissement scolaire à Chinon, il est recommandé de faire l'inscription en ligne sur le site internet REMI de la Région Centre (www.remi-centrevaldeloire.fr) ou adressez vous à la CCTVV.

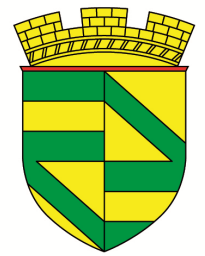


CINEMA



Horaires utiles

Mairie	Déchetterie communautaire	Trésor public	Bibliothèque Intercommunale
du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30	lundi, de 13h à 18h mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h	le lundi de 9H00 à 12h00 les mardi et jeudi de 9H00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 les mercredi et vendredi de 9H00 à 12h00	mardi de 14h à 18h mercredi de 9h à 12h30 samedi de 9h à 12h30
C.C.T.V.V			
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00			



Evénements à venir

sous réserve
des décisions
gouvernementales

Vendredi 17 juillet
Don du sang

Samedi 5 septembre
Forum des associations

Samedi 19 /dimanche 20 septembre

Journée du patrimoine
Musée du Bouchardais
ouvert de 15h à 18h

Samedi 3 octobre
Repas des aînés

Mercredi 11 novembre
Foire de la Saint Martin

Vendredi 27 novembre
Don du sang

Samedi 12 décembre
Marché de NOEL

